MODULE 1.2 – ACTIVITÉ 1 - QUIZ

# QUESTIONS/RÉPONSES SUR LES CAUSES DE SÉPARATION

Dites quel est le Type de séparation : accidentelle = a délibérée = d Induite par l’agence = ag

1. Les membres de la famille sont séparés ou se perdent les uns les autres dans le chaos de la fuite en cas de conflit ou de catastrophe naturelle rapide, lors du rapatriement ou des mouvements de population ultérieurs ; les enfants sont laissés pour compte ou ne peuvent pas suivre.
2. Les interventions de secours effectuées par des militaires ou des travailleurs humanitaires, comme le fait d'emmener des parents ou des enfants pour un traitement médical sans les garder ensemble ou sans tenir de registres adéquats, ou les évacuations, en particulier lorsqu'elles ne respectent pas les lignes directrices
3. Effondrement social et économique : effondrement des structures informelles de protection sociale et de la famille élargie
4. Les enfants handicapés sont incapables de suivre le rythme des autres membres de la famille et sont donc laissés pour compte.
5. Les Programmes sanitaires ou nutritionnels qui séparent involontairement les parents et les enfants pendant le traitement, l'alimentation et l'admission à l'hôpital.
6. Les membres de la famille se trouvent à des endroits différents lorsque l'événement survient et sont incapables de se localiser les uns les autres.
7. Les mécanismes d'adaptation tels que la recherche d'un emploi par les enfants peuvent également accroître le risque de séparation
8. Enfants admis en institution (par exemple, institution psychiatrique, prison, orphelinat, centre de soins provisoires) par la police, les ONG, les autorités sanitaires, etc.
9. Traite des enfants à des fins de travail ou d'exploitation
10. Les Familles en situation de stress (due par exemple à la pauvreté, au décès ou à l'invalidité des parents) qui abandonnent leurs enfants ou les confient à des institutions.
11. Blessure ou maladie des parents ou des personnes en charge ; ils peuvent être blessés et attendre les secours ou se trouver à l'hôpital ou dans un centre médical.
12. L'éloignement d'enfants non accompagnés sans enquête adéquate sur leur situation ou sans tenir de registre.
13. Arrestation ou détention des enfants ou des parents/personnes en charge
14. Enfants rejoignant les forces ou groupes armés volontairement
15. Décès des parents ou des personnes en charge
16. Enfants admis en institution pour des raisons de sécurité/de meilleures chances de survie (selon la perception des parents/soignants)
17. Fournir des soins aux ENAS qui dépassent les conditions de vie générales des familles touchées, encourager l'abandon des enfants
18. Enlèvement d'enfants en vue de leur enrôlement dans des forces ou des groupes armés
19. Mouvements de population mal organisés qui ne respectent pas les lignes directrices relatives aux déplacements d'enfants
20. Les familles confient leurs enfants pour leur sécurité (à d'autres personnes, à des centres pour enfants ou à des travailleurs humanitaires) ou envoient les enfants loin des zones d'insécurité.
21. Admission d’enfants dans les centres résidentiels sans respecter les procédures de sélection appropriées
22. Enfants quittant leur famille, avec ou sans leur consentement (à la suite d'abus ou pour d'autres raisons)
23. Fournir de la nourriture et un abri d'une manière qui ne maintient pas les familles ensemble ou qui cible que les ESNA
24. Enfants perdus dans les sites de transit ou les camps de déplacés/réfugiés
25. Enfants abandonnés par leur famille d'accueil (par exemple lors d'un rapatriement)
26. Adoption d'enfants en phase d‘urgence ou adoption non conforme aux lignes directrices